Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20261112-D2026_12_11_03-DE

COMMUNE DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 12 novembre 2026

Convocation du :	*4 novembre 2026*
Date d'affichage :	*4 novembre 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/12/11/03 — **Nomenclature 1.6**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Jean-François COATRIEUX - Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN - Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Emilie BONINO - Benjamin TAGUET - Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER - Patrick MORIN, formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme Angélique RAFIGNON à Mme MADEC
M. Bruno LEBRETON à Mme BONINO
M. Guillaume DELMAIRE à M. TAGUET

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet - Travaux – Hangar associatif : Actualisation des montants Travaux et MOE

M. Perrin, Adjoint au Maire à l'Urbanisme et aux Bâtiments publics, rappelle au Conseil municipal qu'un projet de rénovation/réhabilitation du hangar « ex-Daumas » a été engagé en 2024 en partenariat avec des associations callacoises, à savoir les Restos du cœur, le Secours populaire et le Secours catholique.

Fin 2024, une subvention de 30.000 € a été obtenue de la Région Bretagne dans le cadre de son Plan de lutte contre la précarité alimentaire, permettant de réaliser les premiers travaux liés à l'amiante.

Après plusieurs réunions ayant permis à chacune des parties concernées d'exprimer ses besoins et ses contraintes, le cabinet Richard Guillemot Architecte (ARG), de Carhaix, a été retenu par délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2025 pour porter la mission de maîtrise d'œuvre. La convention d'honoraires du cabinet ARG s'élevait alors à un montant global de 22.220 € HT (soit 26.664 € TTC), sur la base d'un montant des travaux, estimé à 170.000 € HT.

En juin 2026, la commune s'est vue attribuée 60.000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, sur la base d'un montant de travaux de 210.000 € HT.

Aujourd'hui, après une nouvelle phase de concertation et des ajustements nécessaires au vu de nouveaux besoins exprimés par les associations, le projet définitif a fait l'objet d'un dépôt de permis de constuire, lequel a été accepté en juin 2026. Le budget « Travaux », y compris option « Photovoltaïque » mais hors option « Ravalement », s'élève à 510.050 € HT (612.060 € TTC).

D'où la nécessité de valider le nouveau montant des honoraires dus au cabinet ARG au titre de sa mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (3 abstentions : Mme Larhantec – Mme Le Cun – M. Boutier), de :
- **Valider** le budget prévisionnel des travaux du hangar associatif à hauteur de 510.050 € HT ;
- **Valider** le montant réactualisé de la convention d'honoraires du cabinet ARG, d'un montant global de 55.980 € HT (soit 67.176 € TTC), soit un taux de 10,98%.
- **Autoriser** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE